

Un cadre exceptionnel

Il faut remonter jusqu'au Moyen-âge (11ème siècle) pour trouver l'origine historique du Château « Vélor ».



Le SAJ est situé sur la commune de Beaumont-en-Véron à l'ouest du département de l'Indre-et-Loire, à la frontière du

Maine-et-Loire et de la Vienne, et de deux régions Pays de Loire et Poitou-Charentes.

Un Accueil

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 17h00

Une Equipe pluridisciplinaire

Directrice : Mme LEVAVASSEUR Catherine

Chef de service : Mme BRAUD Christelle

Psychologue : Mme COUVELARD Sandrine

Monitrice : Mme TRANCHANT-LORIEUX Isabelle

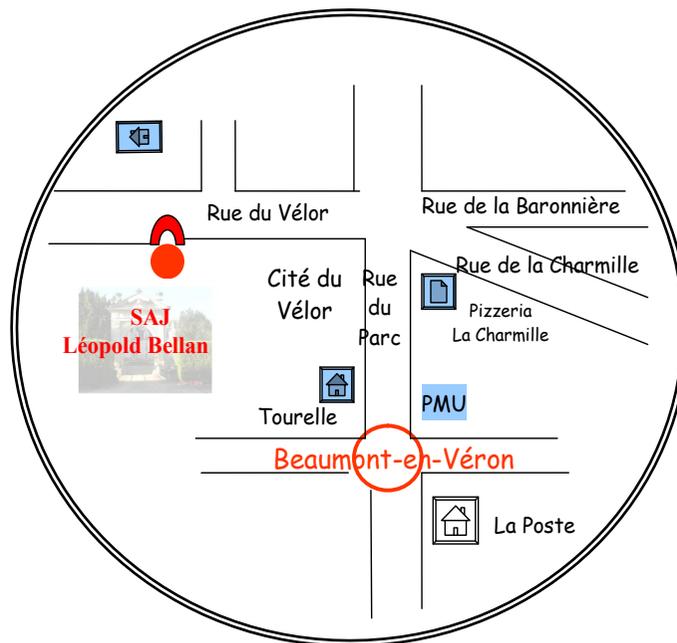
Monitrice : Mlle DEPOUILLY Céline

AMP : Mme FORTIER Nadine

Educateur Sportif : M. PIER Jérôme

Maitresse de Maison : Mme DELA-

HAYE Michèle



SAJ Léopold Bellan

4 rue du Vélor

37420 BEAUMONT EN VERON

Tél : 02 47 58 40 90

Fax : 02 47 58 98 01

Mail : centre.habitat.beaumont@fondationbellan.org



**LE SERVICE D'ACCUEIL
DE JOUR**

Le Service d'Accueil de Jour a pour objectif d'offrir aux personnes adultes en situation de handicap un espace de vie favorisant l'épanouissement personnel, la bonne santé physique, le développement des relations sociales et le maintien des acquis dans les actes de la vie quotidienne.

Le Public Concerné

Toute personne présentant un Handicap intellectuel, psychique, physique, et/ou sensoriel :

- Ayant obtenu une reconnaissance handicapée, notifiée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ainsi qu'une orientation de type Foyer Occupationnel.
- Ou susceptible d'obtenir une reconnaissance de la MDPH et se trouvant en situation de fragilité, de vulnérabilité ou d'exclusion sociale.

Les Missions du SAJ

Il s'agit d'offrir un accueil en journée - modulé - à des personnes dont la dépendance, le handicap, le vieillissement ou la mise en retraite ne nécessite pas un accompagnement fortement médicalisé. Cet accueil tend à favoriser leur développement personnel et social en accord avec leurs souhaits, leurs rythmes et leurs projets.



L'accompagnement quotidien

L'accueil

Le service propose un cadre aisément accessible et chaleureux, ainsi qu'une équipe professionnelle disponible, dynamique et attentive aux besoins du bénéficiaire.

L'atelier d'expression

La phase « d'expression de soi » vise à favoriser dans une unité espace/temps la créativité personnelle – en offrant un espace sécurisé sur le plan psychoaffectif respectant la participation de chaque personne.

L'atelier « ouverture sur l'environnement »

L'atelier « ouverture sur l'environnement » vise à développer les connaissances intellectuelles, environnementales et culturelles. Il s'agit de favoriser le développement de ces connaissances par un éveil de la curiosité et le développement de l'intérêt pour des thématiques d'actualité.

L'atelier Bien être et Santé

Cet espace vise :

- ♦ A proposer un suivi de la santé en partenariat avec les différents organismes médico-sociaux.
- ♦ A développer l'expression physique des bénéficiaires afin de leur permettre d'accéder à une meilleure aisance motrice.
- ♦ A aborder diverses notions autour de l'affirmation et la valorisation de soi.

La Restauration

Le temps « repas » vise à développer ou renforcer l'intégration sociale : aussi, le lieu est celui accueillant déjà d'autres bénéficiaires soit de l'ESAT soit du Centre d'Habitat du Vélor.

Réalisation collective



L'objectif prioritaire de cet atelier est d'inscrire chaque bénéficiaire dans un projet et une réalisation collective. Les activités collectives sont donc le support d'une activité productive visant à inscrire la personne dans une activité préalablement définie en termes d'objectifs, de modalités d'exécution, de moyens et de résultats attendus ...

Activités événementielles

Les activités événementielles s'inscrivent dans la quotidienneté du vécu du service : elles visent à ouvrir des espaces de reconnaissance à partir des savoirs faire.

Soit :

- En étant à l'initiative d'un événement
- En participant à des activités organisées par des partenaires (collectivités territoriales, association ...)

La Procédure d'Admission

Votre demande devra nous être adressée par courrier. Elle précisera votre projet, vos coordonnées et votre situation vis-à-vis de la MDPH.

Nous vous convoquerons pour un entretien afin de vous présenter l'établissement, de faire mieux connaissance et de constituer votre dossier d'inscription.

Votre admission (si nous disposons de places disponibles) ne pourra être validée qu'à l'issue de l'élaboration d'un projet de vie individualisé au cours d'une période d'observation de 6 mois maximum.

Tout au long de l'année, votre accompagnement prendra appui sur ce projet qu'il vous sera possible de modifier lors des périodes d'évaluation prévues.